



## Recouvrement facture impayée, facture non reçue

Par **Adrien23**, le **29/06/2019** à **09:30**

Bonjour,

J'ai eu la mauvaise surprise ce jour en me rendant à la boîte aux lettres de trouver 3 courrier d'un service de recouvrement pour une sois disant facture d'eau impayée pour mon appartement que j'ai quitté il y a maintenant 2 ans. Visiblement les deux premiers ont été envoyés à ma précédente adresse.

On me réclame la somme de 239.23€ ce qui correspond à 190.54€ de facture, 47.64€ de clause pénale (que je ne paierais certainement pas) et 1.05€ de frais de relance que je ne paierai pas non plus étant donné qu'avant aujourd'hui je n'étais pas au courant.

Déjà, deux ans plus tard de me réclamer cette somme, je trouve ça plutôt long, d'autant plus que je n'ai rien qui m'indique pour quelle période il s'agit et que je n'ai pas non plus reçu de facture de société de l'eau avant ces courriers de recouvrement.

Je précise également que la société avait tout loisir de prélever sur mon compte la somme due lorsque je résidais l'appartement concerné étant donné qu'ils avaient mes coordonnées bancaire pour prélèvements.

Comment pourrais-je m'y prendre pour régler le problème ?

Par **BrunoDeprais**, le **30/06/2019** à **09:52**

Bonjour

N'avez-vous pas réalisé un état des lieux de sortie?

Par **Adrien23**, le **01/07/2019** à **11:00**

Oui un état des lieux de sortie a été effectué par l'agence immobilière chargée de la location du bien. Rien n'avait été signalé, l'appartement a été rendu nickel et j'ai donc récupéré la caution.

Par **morobar**, le **01/07/2019** à **11:12**

Bjr,

Le contrat d'eau est à votre nom, c'est bien à vous de le cloturer.

Selon mon expérience on indique son index et on communique une adresse de contact.

Le délai de facturation paraît avoir été respecté (2 ans) mais il faut connaître la date de facture pour savoir si la prescription est acquise pour le recouvrement.